

COMPTE ADMINISTRATIF 2021



WWW.VILLERSLESNANCY.FR

Sommaire

ELEMENTS DE RAPPEL	3
INTRODUCTION : PRESENTATION GENERALE DU CA 2021	4
A. 2021 : Une année de reprise post COVID	4
B. Présentation générale du Compte Administratif	4
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
A. Recettes de fonctionnement	5
Produits des services et du domaine (70-75).....	6
Baisse des dotations (74).....	6
Subventions reçues (74)	6
Recettes fiscales (73)	7
Autres produits de fonctionnement (013-77)	7
Recettes de fonctionnement de la Maison de Santé	8
B. Dépenses de fonctionnement	8
Charges à caractère général (011).....	8
Dépenses de personnel (012)	10
Charges de gestion courantes (65)	10
Frais financiers (66).....	11
Charges exceptionnelles	11
Dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé	11
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	11
A. Dépenses d'investissement.....	12
Principaux investissements.....	12
Remboursement en capital de la dette.....	13
B. Recettes d'investissements	13
Recettes affectées aux investissements.....	14
Recours à l'emprunt et gestion de la dette	14

Le Compte Administratif doit permettre à la collectivité de rendre compte des opérations budgétaires qu'elle a exécutées lors du dernier exercice clos.

A ce titre, ce document budgétaire présente deux objectifs principaux :

- Comparer les dépenses et recettes réellement réalisées aux prévisions budgétaires, afin de s'assurer de la sincérité des sommes inscrites au budget primitif et en Décisions Modificatives (« dire ce que l'on fait » et « faire ce que l'on dit »),
- Comparer les réalisations de l'année écoulée à celles de l'exercice précédent pour observer les évolutions qui caractérisent les finances communales.

La production du Compte Administratif permet également de déterminer les résultats de l'exercice qui pourront dès lors être définitivement repris au titre du budget suivant (en Décision Modificative).

Enfin, le Compte Administratif constate également les dépenses et recettes inscrites en restes à réaliser (lorsqu'un engagement juridique a été pris dans l'année mais que l'encaissement ou le décaissement est différé). Pour rappel, les restes à réaliser concourent à la détermination du résultat et sont repris automatiquement au budget suivant (ouverture des crédits non soumise au vote du Conseil Municipal).

Pour rappel, le Compte Administratif produit par l'ordonnateur (la commune) doit être « parfaitement concordant » avec le Compte de Gestion communiqué par le comptable (Trésor public).

Le Compte Administratif doit être présenté pour approbation au Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice suivant. D'un point de vue strictement formel, le vote ne consiste pas à se prononcer sur la gestion des finances communales mais sur la régularité des comptes présentés.

A. 2021 : Une année de reprise post COVID

L'année 2021 a été, comme l'année 2020 mais dans une moindre mesure, encore perturbée par les effets de la crise COVID. Elle devait être une année de reprise mais a connu de nouveau des épisodes de confinement et de restrictions qui ont eu un impact sur les activités communales.

Les services aux personnes (crèches, accueil de loisirs, cantines scolaires) n'ont pas été empêchés de fonctionner mais la fréquentation n'a pas repris son niveau de 2019. Cela peut s'expliquer notamment par la part plus importante du télétravail mais aussi par une certaine frilosité des parents à laisser leurs enfants dans des lieux collectifs. Les activités de groupes ont aussi fait l'objet d'une limitation liée aux mesures sanitaires. C'est ainsi que le repas des anciens ou les classes de neige n'ont pu se tenir en 2021.

Si 2020 avait vu l'arrêt brutal des chantiers et des investissements, la commune a pu reprendre en 2021 le suivi des projets structurants notamment sur les phases d'études et de passation des marchés.

L'année 2021 marque aussi une reprise de l'inflation et une augmentation, notamment au second semestre, des dépenses liées à l'énergie.

B. Présentation générale du Compte Administratif

Le Compte Administratif 2021 de la Commune de Villers affiche 13.14 M€ de dépenses réelles pour 14.72 M€ de recettes réelles. Pour apprécier l'équilibre du budget, il convient d'ajouter à ces montants les résultats 2020 reportés sur 2021, soit un excédent de 1.104 M€ en fonctionnement et un déficit de 13 K€ en investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 1,81 M€.

Bien que les dépenses réelles portent avant tout sur la section de fonctionnement (10.7 M€), **l'exercice 2021 affiche néanmoins près de 3.8 M€ de dépenses d'investissement, soit 400k€ de plus que l'année précédente. Cette hausse des investissements est notamment liée à l'aboutissement de la construction de la Maison de santé.**

D'autres investissements lancés en 2021, mais non-mandatés sur l'exercice, n'apparaissent pas dans ces chiffres, mais ils constituent des Restes A Réaliser reportés sur 2022 (2.29 M€ en dépenses et 798 K€ en recettes). Les impacts du premier confinement, en particulier, se sont fait lourdement ressentir dans la conduite de certains chantiers de travaux et expliquent en grande partie ces reports.

BUDGETS			
	Principal	Maison de Santé	Total
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	11 065 475,90	7 477,66	11 072 953,56
Réelles	10 700 311,37	7 477,66	10 707 789,03
Ordre	365 164,53	-	365 164,53
RECETTES	12 265 164,39	84 386,47	12 349 550,86
Réelles	12 244 624,57	84 386,47	12 329 011,04
Ordre	20 539,82		20 539,82
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 178 428,12	1 700 862,64	3 879 290,76
Réelles	2 157 888,30	275 718,92	2 433 607,22
Ordre	20 539,82	1 425 143,72	1 445 683,54
RECETTES	2 547 924,80	1 639 236,92	4 187 161,72
Réelles	2 182 760,27	214 093,20	2 396 853,47
Ordre	365 164,53	1 425 143,72	1 790 308,25
TOTAL (Fonctionnement + investissement)			
DEPENSES	13 243 904,02	1 708 340,30	14 952 244,32
Réelles	12 858 199,67	283 196,58	13 141 396,25
Ordre	385 704,35	1 425 143,72	1 810 848,07
RECETTES	14 813 089,19	1 723 623,39	16 536 712,58
Réelles	14 427 384,84	298 479,67	14 725 864,51
Ordre	385 704,35	1 425 143,72	1 810 848,07

Balance CA 2021

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2021 est une année particulière puisqu'elle suit la crise COVID. La reprise des activités joue sur la hausse des recettes et des dépenses. Néanmoins cette reprise a été encore perturbée par des épisodes de confinement.

A. Recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous indique que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,82 % en 2021. Cette augmentation est liée à plusieurs facteurs : la reprise de la fréquentation des services et activités, des produits exceptionnels importants. Mais elle est contrebalancée par des dotations en baisse.

	2020		2021		2021	2020/2021
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
002 - Résultat Principal n-1	1 073 036,55	-	1 104 517,92	-		
013 - Atténuations de charges	275 000,00	290 950,82	275 000,00	254 286,55	92,47%	-12,60%
042 - Amortissements	43 600,34	43 573,54	21 670,00	20 539,82	94,78%	-52,86%
70 - Produits des services	1 005 229,24	824 570,84	990 865,00	933 230,55	94,18%	13,18%
73 - Fiscalité	8 280 275,00	8 317 920,03	8 349 084,00	8 766 253,88	105,00%	5,39%
74 - Dotations et participations	1 999 130,00	2 081 742,84	1 890 640,00	1 604 222,69	84,85%	-22,94%
75 - Produits de gestion courante	447 450,00	435 936,94	397 915,00	417 905,26	105,02%	-4,14%
77 - Produits exceptionnels	71 532,50	50 406,12	168 912,11	227 745,49	134,83%	351,82%
78 - Reprises sur provisions	-	1 114,43	41 980,15	40 980,15		3577,23%
TOTAL GENERAL	13 195 253,63	12 046 215,56	13 240 584,18	12 265 164,39	92,63%	1,82%

Recettes de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)

Produits des services et du domaine (70-75)

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau ci-avant et ont globalement augmenté par rapport à 2020, essentiellement en raison de la reprise de la fréquentation des établissements petite enfance mais également des services périscolaires. Sur le chapitre 70, le réalisé est inférieur aux prévisions puisque les épisodes de confinement n'ont pas permis de tenir la traditionnelle classe de neige (-38k€) et ont limité la fréquentation des restaurants scolaires (-19k€). Cette baisse est complétée par une diminution des droits perçus dans les cimetières et une absence de vente de billetterie au service culture. A noter au chapitre 75 un réalisé supérieur aux crédits inscrits de 20k€. Cette réalisation s'explique par une augmentation du nombre de résidents au FPA le Clairlieu. Il faut mettre en perspective cette augmentation avec la baisse du réalisé par rapport à 2020 puisque le nombre de personnes hébergées à la résidence Paul Adam a diminué.

Les produits des services et du domaine représentent plus d'1,3 M€.

Malgré la crise sanitaire, **la commune a fait le choix de maintenir une politique tarifaire stable** : les tarifs n'ont donc pas augmenté en 2021.

Baisse des dotations (74)

La dotation forfaitaire de la commune a été réduite de 36 K€ (- 4.1 %), principalement en raison du rabot appliqué par l'Etat sur cette dotation. Cette baisse est limitée par une augmentation de la population (+172 habitants).

Subventions reçues (74)

D'un point de vue général, le montant des subventions de fonctionnement perçues en 2021 a légèrement diminué.

Cette baisse s'explique par une diminution de la fréquentation dans les structures petite enfance mais également des activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants.

La CAF reste toujours un des principaux financeurs de la commune avec des aides totalisant 640 K€.

Recettes fiscales (73)

S'agissant de la **fiscalité directe** (Taxes foncières), et conformément aux engagements de l'équipe municipale en matière de préservation du pouvoir d'achat des Villarois, **les taux d'imposition sont restés inchangés depuis 2014.**

Par conséquent, l'augmentation de ce produit fiscal s'est faite uniquement au rythme des nouvelles constructions et de l'indexation des bases. En 2021, l'inflation prise en compte s'élevait à 0.2 %. Toutefois, le produit fiscal de la commune n'a augmenté que de 0.75% par rapport à 2020 si l'on prend en compte dans la comparaison les compensations de l'Etat pour perte de taxe d'habitation.

76 k€ ont été perçus au titre de la Taxe d'Habitation (par application de la réforme sur la suppression de la Taxe d'Habitation), 4.95 M€ au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 4,6 k€ pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

Le réalisé en ce qui concerne la taxe foncière est supérieur de 237 k€ à la prévision budgétaire. Le montant prévu en 2021 au titre des compensations de fiscalité (perte du produit de la taxe d'habitation) avait été inscrit au budget primitif au chapitre 74 (Dotations et participations). Contrairement à 2020 c'est le produit de la taxe foncière qui a été augmenté et la compensation a été limitée à 20k€. (Au moment du vote du budget 2021, les nouvelles modalités de versement de cette compensation n'étaient pas connues).

Les **versements de fiscalité** du Grand Nancy sont stables dès lors que l'attribution de compensation, qui en compose la majeure partie (2,5 M€), est figée par principe. Seule la dotation de solidarité (408 K€) évolue chaque année à la marge (+ 14 K€).

Les **droits de mutations** sont par nature aléatoires, selon le nombre et le montant des transactions immobilières réalisées sur le territoire dans l'année. Le montant de 2021 a augmenté (+94 K€) comparé à celui de 2020, ce qui s'explique entre-autre par une reprise du marché immobilier après la crise COVID et des taux d'intérêt toujours très bas.

Les **autres produits fiscaux** sont composés essentiellement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE : 164 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE : 19 K€).

Les autres produits de fonctionnement (013 - 77)

Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondent aux remboursements de salaires ou de charges dont bénéficie la commune lorsqu'un agent est mis à disposition ou au titre des arrêts de travail et frais médicaux indemnisés par l'assureur de la ville (254 K€).

Les produits exceptionnels (77) sont aléatoires car ils correspondent aux indemnités versées par les assurances à la commune en cas de sinistre naturel ou accidentel ainsi qu'aux cessions d'immobilisations. Pour rappel, la commune a vendu un immeuble pour 35.5 K€. Elle a touché deux indemnités d'assurance (135 K€ pour le dégât des eaux à la maison des associations et 9,4 K€ pour des dégradations commises à l'école SHL). L'Equipe de Soins Primaires d'Haussonville a versé 15K€ pour couvrir les frais engagés par la ville au titre du fonctionnement du centre de vaccination.

Les recettes de fonctionnement de la Maison de santé (budget annexe)

	2020		2021	
	Crédits	Consommé	Crédits	Consommé
00 - Résultat MDS n-1	4 000,00	-	2 302,92	-
75 - Produits de gestion courante			84 385,00	84 386,47
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00	-	-

Pour le budget annexe maison de santé, les recettes de fonctionnement sont limitées au chapitre 75. Elles sont constituées par les loyers versés par la SCP à partir de mars 2021.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget ont été consommées à 83,57 %. Si ce chiffre est satisfaisant, il traduit un contexte économique et financier encore incertain même si l'on peut constater une **augmentation des dépenses courantes de 4,5% par rapport à 2020.**

	2020		2021		Réalisé/BP	2020/2021
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution (%)
011 - Charges Générales	2 631 051,59	1 991 362,54	2 659 747,56	2 409 402,98	90,59%	21,0%
012 - Charges de personnel	7 333 530,00	7 054 024,16	7 333 812,00	7 031 204,48	95,87%	-0,3%
014 - Atténuations de produits	7 000,00	-	26 969,00	26 969,00	100,00%	
022 - Dépenses imprévues	438,66	-	-	-		
<i>023 - Virement de section à section</i>	<i>1 527 789,13</i>	<i>-</i>	<i>1 607 952,51</i>	<i>-</i>		
<i>042 - Amortissements</i>	<i>373 949,99</i>	<i>334 374,41</i>	<i>350 000,00</i>	<i>365 164,53</i>		<i>9,2%</i>
65 - Charges de gestion courante	1 173 303,00	1 109 412,11	1 154 608,11	1 133 803,06	98,20%	2,2%
66 - Charges financières	76 000,00	70 898,28	65 000,00	62 590,96	96,29%	-11,7%
67 - Charges exceptionnelles	20 880,00	13 220,78	38 495,00	32 340,89	84,01%	144,6%
68 - Provisions	18 900,34	18 900,34	4 000,00	4 000,00	100,00%	-78,8%
Total général	13 162 842,71	10 592 192,62	13 240 584,18	11 065 475,90	83,57%	4,5%

Dépenses de fonctionnement par chapitres (ordre + réelles)

Les charges à caractère général (011)

Ce chapitre regroupe les achats de fournitures et services qui concourent au bon fonctionnement de la collectivité.

Ces charges se composent essentiellement des prestations de sous-traitance (fourniture des repas dans les cantines et résidences), des factures d'énergie (eau, gaz, électricité) et de maintenance de l'important patrimoine villarois, ainsi que les fournitures nécessaires au fonctionnement des services.

Ces charges sont réparties à la hausse en 2021, corrélativement à la reprise partielle des activités (+21% par rapport à 2020 soit 418 k€).

Cette hausse n'est pas uniforme et si certains postes ont fortement augmenté, d'autres ont progressé dans une moindre mesure ou ont diminué.

- Les postes en forte augmentation

✓ Le chauffage urbain : l'année 2020 avait vu des fermetures longues des

bâtiments communaux (écoles, structures sportives) permettant une baisse globale des consommations. En 2021, l'augmentation du réalisé est de 130% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée notamment à la reprise progressive des activités mais également à une hausse du coût de la molécule en fin d'année 2021. A noter que le réalisé 2021 est encore inférieur au réalisé 2019 (-73k€)

- ✓ L'électricité : Elle a suivi la même trajectoire d'augmentation que le chauffage urbain mais dans une moindre mesure (+26%).
 - ✓ Fêtes et cérémonies : Cette augmentation est naturelle puisque les fêtes et cérémonies ont été neutralisées pendant une grande partie de l'année 2020.
- Les postes en progression :
 - ✓ Les achats de prestation : Ces dépenses correspondent aux repas servis dans les structures petites enfance, les résidences autonomes et pour les activités extra-scolaires. La reprise de fréquentation est réelle par rapport à 2020 puisque ces dépenses progressent de 12% (+ 40k€). Mais elle est limitée. Il faut mettre en perspective cette augmentation limitée avec la baisse des recettes évoquée plus haut. Cela traduit une reprise limitée de la fréquentation de ces services en 2021 liée à la mise en place dans les entreprises du télétravail généralisé notamment et également une certaine frilosité des parents à laisser leurs enfants dans un environnement collectif. Ce constat est parlant si l'on compare le réalisé 2021 avec le réalisé 2019 (-89 k€)
 - ✓ Les transports collectifs : L'augmentation est de 16% par rapport à 2020, les écoles ayant repris leurs activités. La progression est néanmoins limitée car elle intègre l'annulation pour la seconde année consécutive de la classe de neige.
 - Les postes en diminution :
 - ✓ Maintenance chauffage : le marché qui lie la Ville de Villers-lès-Nancy à Engie Cofely prévoit des interventions de maintenance et de remplacement des équipements de chauffage. La majeure partie des interventions ayant eu lieu en début de contrat, le contingent 2021 est de 80% inférieur à celui de 2020 (soit – 128 k€)
 - ✓ L'annulation des classes découvertes et de neige pour la seconde année consécutive .(- 69 K€ en dépenses / - 39 K€ en recettes) ;

Dépenses de personnel (012)

Ce chapitre représente les deux tiers du budget de fonctionnement et regroupe toutes les dépenses afférentes à la rémunération du personnel, aux charges salariales et patronales ainsi qu'aux dépenses accessoires (médecine du travail par exemple).

L'effectif d'agents titulaires est en légère baisse, (135 en décembre 2020 et 132 en décembre 2020) et l'on **constate une diminution de la masse salariale d'environ -0,3%. Cette baisse, malgré les augmentations liées au Glissement Vieillesse Technicité et essentiellement liée à des causes structurelles puisque certains postes sont restés vacants en attente d'un recrutement (poste de Directeur des Services Techniques pendant 6 mois, postes aux services techniques et au service logistique pendant 2 et 4 mois).**

Charges de gestion courantes (65)

Ce chapitre, qui connaît une légère hausse de 2.2 %, regroupe principalement les subventions versées, les indemnités et cotisations des élus ainsi que les contributions à des organismes.

Dans le cadre du versement de subventions aux associations, ces dernières ont été invitées à évaluer les conséquences de la crise sanitaire sur leur budget. Toutes les associations disposant de personnel ayant dû arrêter le travail ont bénéficié du chômage partiel, parfois en maintenant 100 % des salaires. L'impact de la crise sur le budget des associations villaroises varie selon leur « modèle économique » et la continuité de leur activité durant les confinements :

Associations ayant maintenu leur activité : Dans ce cas de figure, les finances des associations n'ont pas connu de changement significatif

Associations ayant suspendu leur activité : Cette catégorie nécessite de distinguer 3 situations distinctes :

- a. **Les associations ayant réalisé une économie :** Lorsque la subvention est demeurée (en partie) inemployée.
- b. **Les associations ayant remboursé leurs adhérents :** L'économie des activités annulées (chômage partiel) est alors reversée (en totalité ou partiellement) aux adhérents sous la forme de remboursements / avoirs / remises.
- c. **Les associations ayant réalloué la subvention :** L'économie des activités annulées a été employée pour engager d'autres dépenses.

Les subventions aux associations ont alors été adaptées en fonction de leur besoin de trésorerie. Par conséquent, l'enveloppe globale a diminué en 2021 (- 8.77 %).

Frais financiers (66)

Les charges financières correspondent en partie aux intérêts des emprunts souscrits par la commune.

Leur montant a diminué de 19.15 % en 2021 (environ **15 K€**).

Charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre enregistre les charges de gestion ou les subventions de fonctionnement exceptionnelles. Elles augmentent de 19 K€ par rapport à 2020. Cette augmentation correspond au programme des bons « J'aime mon commerce » mis en place en 2020.

Cette incitation à consommer chez les commerçant villarois se traduit par un réalisé 2021 de 20 k€ qui a bénéficié à 32 commerçants dont des restaurateurs, des supermarchés, des commerces de bouche, des salons de coiffure ou encore des boulangeries.

Dépenses de fonctionnement de la Maison de Santé (Budget annexe)

Chapitre	2020		2021	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
011 - Charges Générales	1 000,00	448,83	8 000,00	64,41
023 - Virement de section à section			-	-
042 - Amortissements			-	-
66 - Charges financières	5 000,00	3 248,25	8 000,00	7 413,25
68 - Provisions			70 687,92	-
Total général	6 000,00	3 697,08	86 687,92	7 477,66

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les frais bancaires et les intérêts des emprunts.

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU

La nouvelle équipe municipale s'inscrit dans une stratégie financière qui s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement soutenue. Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les investissements 2021 ainsi que leur mode de financement.

A. Dépenses d'investissement

Le Compte Administratif 2021 se caractérise par un important volume de dépenses d'équipement (3.8 M€ réalisés), traduisant à la fois la **politique ambitieuse d'investissement** et la **sincérité des engagements pris au moment du vote du budget**, malgré un taux de réalisation modeste au vue de la reprise et de la passation des marchés pour les gros travaux au milieu de l'année.

Le montant des Restes A Réaliser de 2021 vers 2022 est de 2.28 M€ en dépenses d'investissement (2.28 M€ au budget général et 2.2 K€ au budget Maison de santé).

L'importance des restes à réaliser montre pour autant que l'engagement de la collectivité n'est pas remis en cause dès lors qu'elle a signé les marchés de travaux et que les paiements seront simplement décalés sur 2022.

	2020		2021	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
001 - Solde reporté n-1	36 517,54	-	-	-
020 - Dépenses imprévues	11 340,00	-	20 546,80	-
040 - Amortissements	43 600,34	43 573,54	21 670,00	20 539,82
041 - Amortissements	1 000 000,00	459 295,91	1 700 000,00	1 425 143,72
16 - Emprunts et dettes assimilées	675 000,00	671 532,61	1 410 000,00	608 060,32
165 - Cautions	5 000,00	3 898,98	5 000,00	4 216,59
20 - Immobilisations incorporelles	73 204,69	45 957,68	49 143,77	14 783,78
204 - Subventions d'équipement versées	500,40	290,00	23 764,60	15 790,00
21 - Immobilisations corporelles	1 025 413,62	940 077,22	4 244 192,18	1 515 037,61
23 - Immobilisations en cours	1 288 624,15	1 287 718,12	406 833,99	275 718,92
26 - Titres de participation	-	-	2 500,00	-
Total général	4 159 200,74	3 452 344,06	7 883 651,34	3 879 290,76

Dépenses d'investissement par chapitres (ordre + réelles)

Les principaux investissements 2021

L'extension des vestiaires du COSEC Marie Marvingt a été réalisée en 2021 pour un montant total de **358 K€**

Les **travaux de rénovation du mur du parc de Graffigny** représentent **134 K€** de dépenses d'investissements réalisés sur l'exercice 2021 et **61K€ de restes à réaliser** sur 2022, le chantier ayant été réalisé à l'automne.

Le montant annuel mandaté pour la **modernisation du Paul ADAM** est de **84 K€ en 2021**. Le retour d'expérience des utilisateurs sur le logement témoin a nécessité de remanier le cahier des charges de la consultation qui a été lancée au mois de juin. L'attribution des lots est intervenue au mois de septembre (suite à la relance du lot électricité domotique). Les travaux ont débuté, par le désamiantage au mois de novembre 2021. Les restes à réaliser sur 2022 s'élèvent à 839K€.

La rénovation de la MJC Jean Savine a fait l'objet d'une dépense d'investissement de 36 K€ en 2021. La phase de travail sur le cahier des charges s'est déroulée sur le premier semestre. Les divers lots ont été attribués en septembre pour un début de chantier en novembre. Cette opération fait l'objet de restes à réaliser à hauteur de 421 K€ sur 2022.

Les travaux du gymnase Milliat terminés en 2020 ont généré une dépense en 2021 de 121 K€ (Décomptes Généraux Définitifs).

L'aménagement du mail Bichaton pour accueillir le marché bio et local représente un investissement de 46 K€.

Les travaux de construction de la Maison de santé ont essentiellement été réalisés en 2021 pour 275 K€. Ils concernent principalement les appels de fonds et les honoraires à la SOLOREM. Les travaux se sont terminés début 2021. Les professionnels de santé ont pu intégrer les locaux au mois de mars.

Le remboursement en capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette constitue une dépense d'investissement qui représente 608 K€ en 2021.

B. Recettes d'investissement

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA) ou subventions pour financer ses projets.

Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

Chapitre	2020		2021		2021	2020/2021
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé	%	Evolution
001 - Excédent investissement			301 039,09	-		
021 - Excédent de fonctionnement	1 527 789,13	-	1 607 952,51	-		
040 - Amortissements	373 949,99	334 374,41	350 000,00	365 164,53	104%	
1068 - Résultat n-1 affecté à l'investissement	723 341,80	723 341,80	1 422 541,57	1 422 541,57		
10 - FCTVA	115 000,00	111 015,38	120 000,00	137 543,10	115%	24%
13 - Subventions reçues	152 554,32	173 774,17	766 284,18	275 185,92	36%	58%
024 - Produit des cessions	-	-	24 000,00	-	0%	
16 - Dettes et Emprunts	700 000,00	700 000,00	1 180 000,00	344 398,95	29%	-51%
165 - Cautions	6 000,00	380,90	5 000,00	3 090,73	62%	711%
Total général	3 598 635,24	2 042 886,66	5 776 817,35	2 547 924,80	44%	25%

Recettes d'investissement par chapitres (ordre + réelles) Budget principal

	2020		2021	
	Crédits	Réalisé	Crédits	Réalisé
00 - Excédent investissement MDS	20 576,81	-	22 858,69	-
041 - Avances versées sur immo corporelles MDS	1 000 000,00	459 295,91	1 700 000,00	1 425 143,72
13 - Subventions reçues	90 000,00	90 000,00	335 000,00	204 093,20
16 - Dettes et Emprunts	1 078 196,33	1 200 000,00	48 975,30	10 000,00
Total général	2 188 773,14	1 749 295,91	2 106 833,99	1 639 236,92

Recettes d'investissement par chapitres Budget annexe Maison de santé

Les recettes affectées aux investissements

Les **subventions d'équipement perçues** s'élèvent à 275 K€. Elles proviennent essentiellement de l'Etat par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux pour la mise en accessibilité de la MJC Jean Savine et du gymnase Milliat mais aussi pour la rénovation de la résidence autonomie Paul Adam. Pour ce dernier programme, la CNSA a également versé une première partie de subvention (121K€).

La région Grand Est est également intervenue pour soutenir les travaux d'extension des vestiaires du COSEC Marie Marvingt et l'étude sur l'abandon des produits phytosanitaires (15 K€ au total).

Les subventions notifiées mais non-perçues sont inscrites en restes à réaliser pour un montant de 929 K€ (798 K€ sur le budget général et 131 K€ sur le budget Maison de santé).

Le produit du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA) est passé à 137 K€, compte tenu d'un niveau d'investissement 2020 légèrement moins important. Pour rappel, ce fonds vise à rembourser aux collectivités 16,404 % des dépenses d'équipement de l'année précédente (sous réserve de critères d'éligibilité).

Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette

La commune n'a pas réalisé d'emprunt en 2021. Elle a procédé au premier tirage du prêt à taux 0 contracté auprès de la CARSAT pour le financement du projet de rénovation de la résidence Paul Adam.